



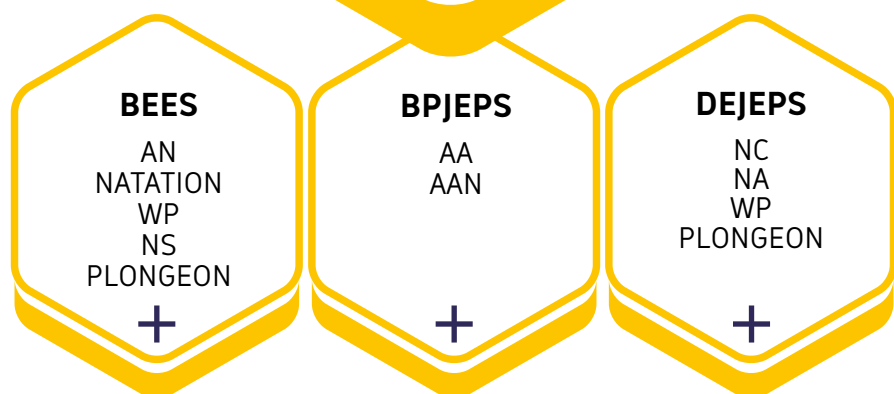
FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
TRIATHLON

GUIDE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TRIATHLON

ENCADREMENT PROFESSIONNEL

Formation
d'État



CC Triathlon disciplines enchaînées

Je deviens
animateur

Enseignement universitaire

Licence Staps

Entraînement
Sportif spécialité
Triathlon

**DEJEPS
Triathlon
et disciplines
enchaînées**

Je deviens
entraîneur

AN : Activité de la natation
WP : Water-polo
NS : Natation synchronisée
AA : Activité aquatique
AAN : Activité aquatique de la natation
NC : Natation course
NA : Natation artistique
CC : Certificat Complémentaire

Toute personne qui souhaite encadrer les disciplines enchaînées contre rémunération doit être titulaire d'un diplôme reconnu par l'Etat. La profession d'éducateur sportif fait partie des professions réglementées. A cette condition, s'ajoute de posséder les prérogatives d'exercice en lien avec les missions effectuées. Ces prérogatives d'exercice sont mentionnées sur la carte professionnelle de l'éducateur sportif.

Il existe deux niveaux de qualifications reconnues par l'Etat : l'animateur triathlon qui enseigne et l'entraîneur triathlon qui enseigne et entraîne.

La Fédération Française de Triathlon et ses partenaires organismes de formation vous accompagnent dans l'obtention de ces diplômes.



MODALITÉS DE FORMATION

La formation théorique et pratique se déroule dans un centre de formation partenaire de la F.F.TRI. C'est une formation en alternance entre le centre de formation et une structure affiliée à la F.F.TRI. Le stagiaire se fait accompagner par une équipe de formateur ainsi que par un tuteur dans sa structure de stage.



CONTACT

Jérémie GARRIC
Conseiller Technique National
jgarric@fftri.com - 06 23 65 87 69



ENCADREMENT PROFESSIONNEL

Formation
d'État

BEES

AN
APT
AC



BPJEPS

AA
AAN
APT
AC



UCC Triathlon
ou BF4 obtenu avant août 2022

Je suis
animateur

**BF4 obtenu
avant août
2007**



Tronc commun du
brevet d'Etat

Je suis
entraîneur

Les personnes disposant de la combinatoire des diplômes suivants peuvent soit assurer des missions d'animation ou d'entraînement. Il n'est pas possible d'obtenir les diplômes cités de spécialité Triathlon, toutefois les personnes titulaires conservent les prérogatives d'exercice.

AN : Activité de la natation

AA : Activité aquatique

AAN : Activité aquatique de la natation

UCC : Unité Capitalisable Complémentaire

APT : Activité physique pour tous

AC : Activité cycliste



MISSIONS

Dans le cadre de l'activité d'une structure, cela consiste à l'encadrement de séances auprès d'un public qui vient découvrir les disciplines enchaînées. Plus particulièrement chez le public jeunes sur les âges de 4 à 13 ans et chez les adultes les primo-pratiquants.



DIPLÔME

Pour obtenir la qualification, l'éducateur doit être titulaire d'une combinaison de diplômes.

Voir page 2 et page 3 les combinatoires de diplômes permettant d'être animateur.



PRÉROGATIVES D'EXERCICE

L'animateur triathlon peut conduire un cycle d'apprentissage en triathlon.



POINT DE VIGILANCE

Dès lors que les pratiquants participent à des compétitions, quel que soit le niveau de compétition, il convient que l'éducateur sportif professionnel dispose des qualifications d'un entraîneur (voir ci-après).



MISSIONS

Dans le cadre de l'activité d'une structure, l'entraîneur peut encadrer tous les créneaux d'enseignement et d'entraînement en triathlon.



PRÉROGATIVES D'EXERCICE

L'entraîneur triathlon peut enseigner, entraîner auprès de tout public et tout niveau de pratique.



DIPLÔME

Pour obtenir la qualification, l'éducateur doit être titulaire de l'un des diplômes suivants :

- Tronc commun du Brevet d'Etat + Brevet Fédéral « Entraîneur » triathlon BF4 obtenu avant août 2007 ;
- DEJEPS, spécialité perfectionnement sportif, mention triathlon ;
- Licence STAPS « Entraînement sportif » spécialité triathlon.



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
TRIATHLON